



FICHE ACTION 1.1 : SOUTENIR L'USAGE PASTORAL DES ESTIVES ET FAVORISER DE NOUVELLES DEMARCHES PARTENARIALES POUR AMELIORER LA GESTION COLLECTIVE ET LA VALORISATION DES ESPACES DE MONTAGNE

A – DESCRIPTION DE L’ACTION

Il s’agit de soutenir des pratiques agropastorales (races locales adaptées à la montagne, transhumance,...) et d’exploitation forestière qui participent pleinement à la qualité de l’écrin montagnard (paysages ouverts et entretenus, entretien des sols, maintien d’une biodiversité, limitation des risques incendies,...).

Il s’agit donc « d’outiller » les acteurs collectifs gestionnaires de la montagne (commissions syndicales, communes, associations foncières pastorales) pour renforcer leurs capacités à améliorer et sécuriser l’usage pastoral des estives et à optimiser des modes d’exploitation qui entretiennent ces espaces de montagne.

Dans un contexte d’une montagne de plus en plus multifonctionnelle, il s’agit aussi d’innover dans de nouvelles façons d’appréhender la gestion, l’entretien, l’aménagement et la valorisation des espaces de montagne et des « zones intermédiaires » : en favorisant de nouvelles dynamiques partenariales entre acteurs privés et publics, en expérimentant de nouvelles pratiques de gestion, en intégrant une approche multiusage.

Type d’investissements

- Actions pour maintenir/développer **l’utilisation des races locales adaptées à la montagne** (en mettant en évidence la pertinence à la fois économique et agro-environnementale pour l’entretien de l’espace et de la biodiversité) : animations, études et échanges d’expériences, structuration de démarches collectives, recherche-action, actions de diffusion des connaissances, travail sur le schéma de sélection génétique, actions de communication et de promotion, évènementiels
- Actions pour **renforcer l’attractivité des métiers, pratiques et savoir-faire garants de l’entretien des espaces montagnards** (éleveurs transhumants et exploitants forestiers) : animation, communication, évènementiels, expérimentations partenariales (avec possibilité d’investissements matériels) pour faire face aux problématiques de main d’œuvre et d’installation/transmission
- **Dispositifs et animation de gestion collective pour appuyer l’usage pastoral des espaces ouverts et/ou pour relancer des dynamiques agro-pastorales** sur des massifs en déprise :
 - actions pour sécuriser l’usage pastoral des estives et garantir les droits d’usage pastoraux (étude, animation, formation-action),
 - actions favorisant la gestion collective à l’échelle d’un massif (étude et animation pour développer des instances, dispositifs, schéma d’aménagement, mise en réseau)
 - actions et outils pour une meilleure appropriation et utilisation par les gestionnaires des résultats de diagnostics multiusages et études pastorales (exemples : SIG, formation-action),
- **Démarches partenariales et innovantes pour favoriser une gestion multi-usage et une meilleure valorisation des espaces de montagne** :
 - Instances, dispositifs et modalités d’animation de gestion collective via des schémas d’aménagement multiusage de massif et pouvant déboucher sur des aménagements, petits équipements et signalétique
 - Initiatives collectives visant à mutualiser et coordonner des moyens de gestion, d’entretien et de valorisation des espaces ouverts (exemples : animation, outils, équipements, main d’œuvre)
 - Exploration de nouvelles potentialités pour valoriser les zones intermédiaires (exemples : troupeaux intercommunaux, agroforesterie)

Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie interne ou externe : frais salariaux, indemnités de stage, facturation de mise à disposition de personnel, prestation d'ingénierie et/ou d'animation • Frais de mission liés à l'opération (déplacement, restauration, hébergement) • Frais de location de salle et de matériel directement liés à l'opération • Frais de réception (hébergement, frais de bouche) directement liés à l'opération (événementiel ou séminaire par exemple) • Diagnostics et/ou études • Frais de conseil, de notaire, d'expertise juridique, technique, financière, honoraires d'architecte • Voyage d'étude et/ou d'échange d'expériences : frais de déplacement, hébergement, restauration, prestations d'intervenants • Actions et supports de communication liés à l'opération : conception, édition et impression/réalisation de supports de communication papier, photo, audio et vidéo, web et multimédia, signalétique (exemples : panneaux, banderoles, totem), relation presse, envoi de mailing et publipostage. • Matériel et équipements nécessaires aux actions (exemples : supports pédagogiques, logiciels, cartographie, matériel végétal, matériels de clôture,...) • Investissements découlant d'une démarche collective de gestion multiusage : travaux de construction ou réhabilitation de bâtiment (gros œuvre, terrassement, isolation, finition), travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs, travaux paysagers (dont débroussaillage, remise en état de parcelle, semis, reprofilage du terrain, transport de terre, drainage et busage, taille ou plantation de haies, abattage d'arbres) • Exclus : investissements d'amélioration pastorale éligibles à la mesure 7.6.B du PDRA, les contributions en nature
B – BENEFICIAIRES	
Collectivités, groupement de collectivités (dont EPCI), établissements publics, collectivités gestionnaires d'estive (dont commissions syndicales), associations foncières pastorales, associations syndicales autorisées, groupements pastoraux, chambres consulaires, associations, organismes privés à caractère commercial (sociétés), sociétés coopératives (dont SCA, SCOP, SCIC, CUMA), syndicats professionnels, organismes de formation et d'enseignement agricole.	
C – CRITERES D'ELIGIBILITE	
Le financement des actions devra respecter les conditions d'éligibilité des régimes d'aides dans lesquels s'inscrivent les actions.	
D – PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION	
<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier les projets ayant un caractère innovant - Privilégier les projets inscrits dans une démarche collective et partenariale - Privilégier les projets ayant un impact territorial - Privilégier les projets qui viennent maintenir/conforter/créer de l'emploi et/ou de l'activité sur le territoire - Privilégier les projets qui intègrent une approche multiusage et/ou qui recherche des complémentarités entre secteurs d'activités 	
E– INTENSITE DE L'AIDE (modalités de financement)	
Taux maximum d'aide publique : 100% Taux d'aide Feader par rapport à la dépense publique : 53% Sous réserves du décret d'éligibilité et des régimes d'aides	
F- ARTICULATION AVEC AUTRES FONDS EUROPEENS	
Ligne de partage avec le PDRA : 7.6B – mise en valeur des espaces pastoraux > LEADER ne finance pas les travaux d'amélioration pastorale, l'animation pastorale dans le cadre déjà prévu de la cellule pastorale départementale ou de l'écobuage, les aides au gardiennage. LEADER soutiendra les investissements immatériels visant une mise en valeur des espaces pastoraux en aidant particulièrement les gestionnaires collectifs à s'organiser, à monter en compétence et en capacité de coordination des parties prenantes dans ces domaines. Pour cela, l'effort de LEADER portera sur les méthodes et les outils techniques	

d'animation du domaine et d'appui des parties prenantes.

G – INDICATEURS SPECIFIQUES

Indicateur de réalisation :

8 opérations : 4 études – 2 animations - 2 équipements

H – MAQUETTE FINANCIERE

Fiche-action 1.1 : 120 000 € de FEADER